

COMPTES DE LA SÉCU ET PLFSS 2019 : LE GRAND SAUT VERS LA DÉPROTECTION SOCIALE

Ces dernières années, Force Ouvrière dénonçait une présentation des comptes trompeuse, laissant croire à des déficits, de fait purement artificiels, et laissant présager sa non-soutenabilité financière. Cette présentation des comptes nous donne raison pour nos analyses passées : les comptes sont au vert, et même l'État de prévoir des excédents pouvant dépasser la dizaine de milliards d'euros d'ici à peine 3 ans !

Victoire, la Sécu est sauvée ? Loin de là... Force Ouvrière dénonçait chaque année un danger grandissant résultant de décisions politiques : un transfert financier de la Sécurité sociale envers les caisses de l'État et les marges des entreprises. Vendue comme une politique « en faveur du pouvoir d'achat des actifs », l'État donne ce qu'il a pris par ailleurs : le salaire différé. En outre, il renoue avec une bien mauvaise pratique, la non-compensation à la Sécurité sociale des pertes de recettes induites par les exonérations de cotisations patronales. Et revoilà que la Sécu paie les entreprises, pourtant déjà championnes du monde de distribution de dividendes ! La politique « sociale » du gouvernement révèle la justice sociale du « nouveau monde » : la solidarité des travailleurs envers les entreprises, la solidarité des plus faibles envers les plus forts !

Désormais, et après avoir attaqué sa gouvernance paritaire, l'État affaiblit financièrement la Sécurité Sociale, obérant alors sa capacité à être un amortisseur de crise qui, à n'en pas douter, surviendra inéluctablement. Un ONDAM à 2,5% – chiffre à rapprocher d'une inflation à 2,3% ! – signifie un relâchement budgétaire de 400 millions d'euros, soit une goutte d'eau dans l'océan des missions supplémentaires imposées.

Force Ouvrière le répète : il est possible à la fois d'améliorer les droits et de diminuer les cotisations en garantissant la pérennité financière de la Sécurité sociale. Comment ? En luttant contre le travail dissimulé et l'évasion fiscale, et en substituant à l'actionnariat salarié – très avantageux pour ne pas cotiser – une augmentation générale des salaires.

Paris, le 25 septembre 2018

Serge Legagnoa, Secrétaire confédéral
Département de la Protection sociale collective
slegagnoa@force-ouvriere.fr – 01 40 52 83 94